

IMMIGRATION

Au moment où la France accueille quarante-deux mineurs non accompagnés parmi les 230 migrants de l'Océan Viking, sort sur les écrans un film sur la mort tragique d'un jeune réfugié. Il s'accompagne d'une campagne de mobilisation pour un meilleur accueil des enfants étrangers isolés.

Le film *Les Engagés* raconte comment la vie d'un ostéopathe de Briançon (Hautes-Alpes), joué par Benjamin Lavernhe, est bouleversée par sa rencontre avec un adolescent guinéen exilé, traqué par la police française à la frontière italienne.

Le premier long-métrage d'Émilie Frèche est inspiré de l'histoire vraie des « 7 de Briançon ». En 2018, à Gap, dans les Hautes-Alpes, le tribunal correctionnel avait condamné Benoît Ducos, Théo Buckmaster, Bastien Stauffer, Lisa Malapert et Eleonora Laterza à six mois avec sursis « pour aide à l'entrée irrégulière d'un étranger en France ». Deux autres, Jean-Luc Jalmain et Mathieu Burellier, étaient condamnés à douze mois de prison, dont quatre ferme. Trois ans plus tard, la cour d'appel de Grenoble prononçait leur relaxe : la solidarité n'était pas un délit.

Émilie Frèche met en scène cette affaire en se focalisant sur le sort tragique d'un jeune migrant mineur. Le message fort de ce film humaniste est amplifié par une campagne de mobilisation inédite dans le cinéma français pour de meilleures conditions d'accueil des enfants exilés.

Plusieurs associations, France terre d'asile, la Cima-

de, Oxfam France, Amnesty International France, Watzat et École pour tous, soutiennent l'appel lancé par la réalisatrice à faire respecter la présomption de minorité et garantir une prise en charge et des conditions d'accueil dignes aux mineurs isolés étrangers.

Pour Émilie Frèche, il est urgent de « comprendre la complexité de la crise migratoire, et de voir derrière ce qu'on appelle « les migrants », des jeunes garçons et des jeunes filles de 14, 15, 16 ans, qui ont été contraints de quitter leur pays et qui n'aspirent désormais qu'à une chose : prendre racine quelque part et pouvoir y construire leur vie ».

Objectif : peser sur le législateur

Son message est clair : les jeunes qui arrivent seuls sur le territoire sont avant tout des enfants et l'État doit assurer la protection de chaque enfant isolé qui entre sur le territoire français, lui garantir une prise en charge complète en termes de mise à l'abri, d'hébergement, de scolarisation et de santé.

Le collectif des associations rassemblé derrière Émilie Frèche entend peser sur le législateur alors que le projet de loi immigration doit être examiné début 2023 par le Parlement. Une projection des *Engagés* a déjà eu lieu à l'Assemblée nationale.

Une plateforme a été ouverte pour mobiliser, sensibiliser et l'appel à une meilleure protection des enfants mineurs isolés étrangers fait l'objet d'une pétition en ligne.

Nathalie CHIFFLET

www.lesengages-lefilm.com



Les Engagés : un film de combat

Émilie Frèche, réalisatrice des *Engagés*, appelle à faire respecter la présomption de minorité et garantir une prise en charge et des conditions d'accueil dignes aux mineurs isolés étrangers. Photo Tandem Films

RÉACTION

« Je n'ai vu que des humains au bord du gouffre »

Sébastien Delogu, député La France insoumise
Sébastien Delogu, député La France insoumise (LFI) de Marseille, a pu se rendre vendredi soir dans le centre de vacances d'Hyères transformé en zone d'attente où sont hébergés les migrants de l'Océan Viking, en sa qualité de parlementaire. Il témoigne : « J'ai pu constater toute la souffrance et la détresse physique et mentale dans laquelle se trouvent les rescapés. Parmi eux, plusieurs dizaines d'individus sont mineurs. Ces jeunes hommes et femmes sont épuisés, parfois pieds nus ou sans pantalon, harassés par ce périple durant lequel ils ont tout quitté et risqué leur vie. Je n'ai vu que des humains au bord du gouffre. Le spectacle médiatique auquel se livre l'extrême droite depuis deux semaines et aujourd'hui à Toulon est insupportable ».

« Il y aura des conséquences si l'Italie persiste dans cette attitude. De notre côté, nous avons suspendu le dispositif de relocalisation de migrants provenant d'Italie et renforcé les contrôles aux frontières franco-italiennes. »

Catherine Colonna, ministre des Affaires étrangères, au Parisien

L'Océan Viking a quitté Toulon

Le navire humanitaire Océan Viking a quitté le port militaire de Toulon, d'où les 230 migrants à son bord ont vécu vendredi un débarquement inédit en France, avant d'être placés dans un centre de vacances de la presqu'île de Giens, transformé en « zone d'attente internationale ». Cette dernière a été créée spécialement pour qu'ils ne soient pas considérés comme étant en France et il leur est interdit d'en sortir avant une première évaluation de leur demande d'asile. Plusieurs organisations ont condamné vendredi la création de cette « zone d'attente » et la « privation de liberté » qu'elle engendre. « L'accueil, ce n'est pas de l'enfermement », a dénoncé Laure Palun, directrice de l'Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers). Au total, plus de deux-tiers des 234 personnes, soit 175, quitteront la France pour être relocalisées dans onze pays d'Europe.

EN BREF

IRAN

Montée de tension avec la France sur la question des otages

La tension était vive samedi entre Paris et Téhéran après l'annonce par la ministre des Affaires étrangères que deux Français supplémentaires étaient détenus en Iran, ce qui porte leur nombre total à sept. « Nous demandons leur libération immédiate », a appuyé Catherine Colonna dans les colonnes du *Parisien*.

ISRAËL

Benjamin Netanyahu au pied du mur

Vainqueur des législatives du 1^{er} novembre dans l'État hébreu, l'ex-Premier ministre Benjamin Netanyahu doit recevoir officiellement ce dimanche le mandat pour former un nouveau gouvernement. Son parti Likoud a obtenu 32 sièges à la Knesset (Parlement), ses alliés ultra-orthodoxes 18 et l'alliance « Sionisme religieux » 14, un record pour l'extrême droite. Son gouvernement pourrait être le plus à droite de l'histoire du pays et suscite déjà des craintes localement et à l'international.

ESTÉ04 - VO

ÉTATS-UNIS

Sénat : les démocrates à un siège de la majorité

Il s'appelle Mark Kelly, et il pourrait permettre au camp démocrate de conserver la majorité au Sénat américain. Candidat à sa réélection dans l'Arizona, cet ancien astronaute a devancé son adversaire républicain Blake Masters dans cet État du sud-ouest. Cela permet au parti du président Joe Biden de ne être plus qu'à un siège de conserver la majorité à la chambre haute.

« Refaites l'élection ! »

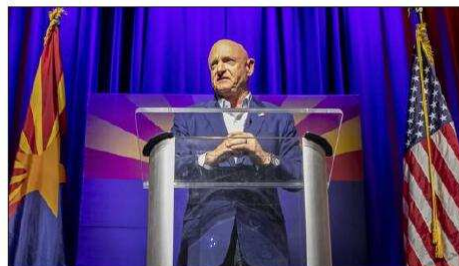
Sa victoire porte le nombre de sénateurs démocrates à 49. Deux sièges sont encore à pourvoir : au Nevada, où le décompte se poursuit, et en Géorgie, où un deuxième tour est prévu le 6 décembre. Si les deux partis devaient se retrouver à 50 sièges chacun et donc maintenir le *statu quo*, les démocrates conserveraient le contrôle du Sénat grâce à la voix de la vice-présidente Kamala Harris.

Piqué par ce revers, qui s'ajoute à d'autres échecs de ses poulains, Donald Trump a de nouveau refusé d'admettre le verdict des ur-

nes. Vendredi soir, l'ex-président a écrit sur son réseau social que certaines machines électORALES n'avaient pas fonctionné en Arizona, et que le résultat était « une escroquerie et une fraude électorale ». « Refaites l'élection ! », a-t-il exhorté.

Du côté de la Chambre des représentants, les républicains semblaient en passe de reprendre la majorité des sièges. Mais leur victoire s'annonce nettement plus courte qu'annoncée. La chaîne NBC News projetait samedi matin une frêle majorité de cinq sièges pour les républicains avec 220 élus contre 215 pour les démocrates. Près de vingt scrutins n'ont cependant toujours pas donné leur verdict, principalement en Californie.

Longtemps, les républicains ont cru posséder un boulevard pour reprendre les deux chambres à leurs rivaux, promettant une « vague rouge », voire un « tsunami », qui n'aura donc finalement pas eu lieu. Des résultats décevants qui pourraient engendrer des règlements de compte en interne.



Le sénateur démocrate Mark Kelly a été réélu dans l'Arizona. Photo Sipa/Alberto Mariani

L'INFO EN +

■ **Assaut du Capitole : Trump refuse de témoigner**
Donald Trump, qui devrait annoncer mardi qu'il se représentera à la présidence en 2024, a intenté une action en justice pour contester l'assignation émise par la commission de la Chambre des représentants enquêtant sur l'assaut du Capitole du 6 janvier 2021, dans lequel cinq personnes au moins sont mortes. L'ancien locataire de la Maison-Blanche affirme bénéficier d'une « immunité absolue » en tant qu'ex-chef de l'État. Selon ses avocats, l'assignation à comparaître est « invalide, illégale et inapplicable ».